Acte Certifié exécutoire

Envoi: 25/03/2014

Réception par le Prefet : 25/03/2014

Publication: 28/03/2014

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2014-3-12-4

Séance du vendredi 21 mars 2014

ADHESION AU MOUVEMENT FRANCAIS POUR LA QUALITE /FRANCHE COMTE 2014

La Commission Permanente du Conseil Général,

l'Assemblée

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-1-5 du 14 mars 2014 relative au vote du Budget Primitif 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de renouveler son adhésion au Mouvement Français pour la Qualité Franche-Comté et de lui verser la cotisation annuelle 2014 qui s'élève à 2 280 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme J612 - chapitre 011 - fonction 0202 - nature 6281 (opération 2014-J612-35214).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions